

MODALITES DE SELECTION et D'INSCRIPTION AUX DIFFERENTS CHAMPIONNATS DE FRANCE BOURG SAINT-MAURICE 2021

En avant-propos, la CNA rappelle à tous les compétiteurs, le caractère sélectif du bassin de Bourg Saint Maurice.

**Ouverture des inscriptions le 24 juin.
Clôture des inscriptions en ligne est fixée à 23H le 6 Juillet 2021**

CHAMPIONNAT DE FRANCE MASTER 17-18/07/2021

Ouvert aux M35 (Vétérans) à jour de leur licence et de la pagaie verte.

CHAMPIONNAT DE FRANCE U15 et U18 19-20-21/07/2021

La CNA rappelle que le titre combiné est maintenu et que les régions doivent avoir ce critère également en tête,

Les embarcations U15 et U18 N1 + N2 + celles proposées par les ETR sont réputées aptes à naviguer en sécurité sur le bassin de BSM.

**Mise en ligne de la liste de référence et ouverture des inscriptions au plus tard le 24 juin
Clôture des inscriptions le 6 juillet à 23h**

CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPAGES 19-20-21/07/2021

Dans les catégories U15, U18 et Sénior en toute conscience des exigences du bassin.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS : il est annulé

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES DE CLUB 22/07/2021

Compte tenu des impacts COVID sur l'animation nationale, certains termes de l'article 13.2 des Annexes 2021 quant à la composition des équipes sont réajustés :

13.2 Composition des équipes :

~~Phrase supprimée : Les athlètes qui composent l'équipe doivent tous avoir obtenu au moins un résultat national N1, N2 ou N3 lors de la saison en cours.~~ **Le reste du paragraphe est conservé :** L'équipe doit comprendre au moins un athlète évoluant en N1 ou N2 ou sélectionné aux championnats de France individuels ou équipages. Une ou deux embarcations dames ou mixtes peuvent compléter une équipe masculine, l'équipe sera alors classée chez les hommes. Les conditions de participation d'une embarcation dans une épreuve différente de sa catégorie d'âge sont prévues à l'Annexe 3 du règlement intérieur

de la FFCK. Un compétiteur peut participer à deux embarcations différentes dans une seule catégorie d'âge par embarcation. Un compétiteur ne peut pas prendre part à deux équipes dans une même épreuve.

- **Date limite d'inscription le 6 Juillet 2021 à 23H**
- **Toute modification dans la constitution interne des équipes inscrites ne pourra intervenir au-delà du 19 Juillet 20H.**

CHAMPIONNAT DE FRANCE SLALOM XTREM

- Les embarcations participant aux championnats de France BSM 2021
- Les embarcations listées N1 juin 2021
- Une liste complémentaire (Wildcards) sur demande faite à la CNA

Les titres décernés seront : U18 D, U18 H, Sénior D, Sénior H (U18= U15 + U18).

Pour la compétition, chaque région, et ce indépendamment de la participation, doit fournir 3 kayaks Xtrem et 1 juge national.

Le matériel personnel conforme est autorisé.

LE REGLEMENT SECURITE

(En référence aux articles RG 16 à 22 et RP SLA 16 à 22)

- **Le règlement de sécurité appliqué sur la N1 des 23-24 juillet** est le règlement international pour tous les compétiteurs N1/2 qualifiés sur cette course.
- **Le règlement de sécurité sur le Championnat de France individuel est adapté au niveau des pratiquants par embarcation.**
Le règlement international s'appliquera pour les athlètes évoluant dans l'embarcation en N1. Si ils.elles doublent dans une autre embarcation en N2 ou N3, ils.elles devront respecter le règlement applicable à ce niveau.
Exemple : un junior sélectionné en C1 et K1, mais évoluant en N1 en K1 et en N2 en C1 devra être au règlement N1 en K1 et N2 en C1.
- **Le règlement de sécurité pour le championnat de France par équipe de club et le championnat de France équipages** est adapté à chaque niveau de pratique : tout pratiquant évoluant dans une embarcation en N1/2/3 devra être au règlement du niveau de pratique de son embarcation.

En cas d'équipage constitué d'un N1 et d'un autre niveau N2/N3, l'équipement individuel sera conforme au niveau de pratique, mais l'embarcation devra respecter le règlement de sécurité applicable aux N2 et N3

La CNA Slalom